



**Kubski Grégoire, Grossrieder Simone Laura**

Formulaire en ligne pour dénoncer les lieux dangereux sur les routes cantonales

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 06.04.22

DIME/DSJS

## Dépôt

Certains tronçons des routes cantonales sont parfois particulièrement accidentogènes, comme le montre la carte de l'Office fédéral des routes (<https://map.geo.admin.ch>). Enormément d'accidents sont dus à des aménagements routiers qui pourraient être améliorés si les autorités avaient connaissance des expériences des usagères et usagers du réseau routier. Pour l'usage du vélo, la plateforme internet <https://bikeable.ch/> permet de recenser les passages dangereux. Cependant, le canton de Fribourg ne possède pas de formulaire en ligne qui permet aux usagères et usagers des routes cantonales d'avertir les autorités cantonales et notamment le Team Vélo de l'Etat des dangers rencontrés dus aux aménagements routiers. Par ailleurs, il serait souhaitable, si ce n'est pas le cas, que la Police cantonale communique systématiquement au Team Vélo les lieux des accidents dans le canton ayant impliqué un vélo.

Sur la base de ces constats, les soussignés déposent les questions suivantes :

1. L'Etat entend-il mettre sur pied un formulaire en ligne sur le site internet du canton qui permette aux usagères et usagers du réseau routier fribourgeois d'annoncer les aménagements routiers dangereux ?
2. Le Team Vélo du canton ou tout autre service étatique consultent-t-ils la plateforme bikeable.ch de manière régulière afin d'identifier les aménagements routiers dangereux pour les cyclistes ?
3. Est-ce que la Police cantonale annonce à la DIME et au Team Vélo les lieux des accidents survenus sur les routes cantonales fribourgeoises impliquant des vélos ?
4. Est-ce que la Police cantonale annonce à la DIME de manière générale les lieux des accidents survenus en raison d'aménagements routiers cantonaux pouvant être améliorés ?
5. Est-ce que la Police cantonale annonce aux communes les aménagements routiers communaux dangereux et accidentogènes ?
6. Le Conseil d'Etat prévoit-il d'impliquer ou de sensibiliser les communes sur la possibilité d'utiliser un formulaire en ligne similaire pour les infrastructures routières communales dangereuses ?